

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2018, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet      François Routhier      Angèle Bastien  
Josée St-Louis      Line Quevillon

Absent : Richard David

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Denis Légaré, Madame Cassandra Mageau, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

**PROJET - ORDRE DU JOUR -**

**2018-06-106      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
  - 4.1 Nomination d'une secrétaire-trésorière d'assemblée pour la séance du conseil du 4 juin 2018
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
  - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2018
  - 4.4 Adoption du règlement final 2018-04 visant la création d'une nouvelle zone dans la zone 100
  - 4.5 Avis de motion modifiant le règlement 14-RM-01
- 5. Gestion financière et administrative**
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Embauche d'un directeur général par intérim
- 6. Réseau routier**
  - 6.1 Clôture pour Wayne Lonsdale
  - 6.2 Abat poussière – résultat soumissions
  - 6.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales
- 7. Hygiène du milieu**
  - 7.1 Adoucisseur d'eau – compteur estimé
- 8. Urbanisme, environnement et développement**

**9. Levée de la session**

**2018-06-107 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'ASSEMBLÉE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2018**

ATTENDU que l'assemblée publique a besoin d'une secrétaire-trésorière d'assemblée pour se conformer au code municipal

ATTENDU que madame Kassandra Mageau accepte de tenir ce rôle pour l'assemblée du 4 juin 2018

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil nomme madame Kassandra Mageau pour agir à titre de secrétaire-trésorière d'assemblée pour la séance du 4 juin 2018

**2018-06-108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 *soit reportée* à la prochaine séance du conseil.

**2018-06-109 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon

---

**2018-06-110 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT No 2000-05 «RÈGLEMENT DE ZONAGE» VISANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE À LA ZONE 100.**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté lors de la session ordinaire tenue le 8 août 2000, la résolution portant le numéro 2000-08-193 aux fins d'adopter le règlement 2000-05 intitulé « règlement de zonage »;

ATTENDU que suite à une demande d'un contribuable ce conseil juge opportun de modifier le règlement de

zonage 2000-05 afin de créer une nouvelle zone 111 à l'intérieur de la zone 100 R1-R2-R3-R4-C1-C2-C3-C4-COM1-COM2-P;

ATTENDU que la nouvelle zone dite 111 R1-R2-R3-R4-C1-C2-C3-C4-C5-COM1-COM2-I1-P aura les mêmes usages que la zone 100 en plus, l'ajout des classes d'usage C5 (Commerce lourd) et I1 (Industriel léger et manufacture);

ATTENDU que la nouvelle zone 111 R1-R2-R3-R4-C1-C2-C3-C4-C5-COM1-COM2-I1-P dont les limites seront du côté Est de la route 309 entre la rue Lemay et l'intersection route 309 et la rue des Saules (voir la carte des zones);

ATTENDU que le plan de zonage numéro PZ-01-99 doit être modifié afin d'y inclure la nouvelle zone 111 R1-R2-R3-R4-C1-C2-C3-C4-C5-COM1-COM2-I1-P;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme suite à une rencontre tenue le 8 mars 2018, recommande la modification du règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant la création d'une nouvelle zone sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 2 avril 2018 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

ATTENDU qu'il s'est tenu le 23 avril 2018 à 18 h 30 au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette une consultation publique pour ledit projet;

ATTENDU qu'un registre s'est déroulé du 22 mai 2018 au 29 mai 2018 inclusivement, donc pour une période de 8 jours ouvrables pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ;

ATTENDU qu'après ce délai, il n'y a eu aucune demande de citoyen pour la tenue d'un référendum lors de la période de registre, le règlement 2018-04 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter selon l'article 555, LERM ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement no. 2018-04 ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



Hauteur maximale -bâtiment principal -		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Marge avant - bâtiment principal -		15	15	5	15	15	1	3	5	5	5	15	15	15
Marge latérale- bâtiment principal -		2	10	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge arrière - bâtiment principal -		2	10	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Marge de recul -Route 309 - <a href="#">art. 4.4.3</a>		X		X						X				X
Les aires tampons - <a href="#">art. 4.8</a>			X											X
Compensation monétaire - stationnement - <a href="#">art.4.9.6</a>		X		X			X	X	X	X	X			X
Les zones de mouvements de masse - <a href="#">art. 4.11</a>		X	X	X			X	X	X	X				X
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:						X						X		

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement entrera en vigueur après l’accomplissement de toutes les formalités prévues par la Loi.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Par .....  
René Tousignant, Directeur général

Par .....  
Denis Légaré, maire

Avis de motion : 2018-04-02  
 Adoption du 1<sup>er</sup> projet : 2018-04-02  
 Numéro de résolution projet : 2018-04-65  
 Publication de l’avis de consultation : 2018-04-04  
 Assemblée publique de consultation : 2018-04-23  
 Adoption 2e projet : 2018-05-07  
 Numéro de résolution 2e projet : 2018-05-83  
 Adoption du règlement : 2018-06-04  
 Numéro de résolution adoption : 2018-06-110

**Avis de motion - Pour modifier le règlement portant le numéro 12-RM-01 concernant les alarmes dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller François Routhier que lors d’une session subséquente, le règlement no. 14-RM-01 sera adopté pour modifier le règlement no. 12-RM-01 «  
concernant les alarmes dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette  
»

**2018-06-111 COMPTE À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Angèle Bastien

QUE l’adoption des factures du mois de mai 2018 **soit reportée** à la prochaine séance du conseil.

---

**2018-06-112      EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR  
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

ATTENDU que la municipalité est à la recherche d'un DGI d'en le but de diriger la municipalité et de l'aider à choisir un nouveau Directeur Général (e);

ATTENDU que la municipalité a demandé à la FQM de nous aider dans notre démarche en nous recommandant un candidat compétant pour remplir ce mandat;

ATTENDU que la FQM nous a recommandé M. René Tousignant;

ATTENDU que M. Tousignant a tous les acquis et les compétences pour accomplir ce mandat ;

ATTENDU que les conditions de M. Tousignant sont acceptables pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité accepte la candidature et les conditions de M. Tousignant.

**2018-06-113      CLÔTURE FERME LONSDALE**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a une entente avec les fermiers en ce qui a trait aux clôtures mitoyennes,

ATTENDU que la clôture à la ferme de Wayne et Leslie Lonsdale doit être remplacée,

IL EST PROPOSER PAR la conseillère Josée St-Louis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité paiera 100 poteaux de clôture de 7' brun à 10.99\$ l'unité plus 3 rouleaux de broche à clôture à 219\$ et un rouleau de broche à clôture à 17.99\$ soit 1773.99\$ plus taxes au total pour les matériaux et que La Ferme Lonsdale s'engage à installer elle-même à ses frais la dite clôture

**2018-06-114      ACCEPTATION DE LA SOUMISSION –  
ABAT POUSSIÈRE**

ATTENDU que la directrice générale a demandé une soumission par invitation pour l'achat de 24,000 litres de chlorure de calcium à 35% (incluant le

transport et l'épandage sur les chemins municipaux)

ATTENDU que les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 11h le 10 mai 2018

ATTENDU que trois soumissions étaient conforme soit :

- Multi Routes à 0,302 lt.
- Entreprise Bourget à 0,3427 lt.
- Somavrac à 0,3699 lt.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de « Multi-routes » au montant de 7248\$ avant taxes pour 24,000 litres de chlorure de calcium à 35% incluant le transport et l'épandage

ET QUE cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Produit chimique-abat poussière # 02-32000-635*

**2018-06-115 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE- VOLET REDRESSEMENT DES  
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Collines-de-l 'Outaouais a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu

**IL EST PROPOSÉ UNANIMENT**

*De reporter l'adoption de cet item à la prochaine séance du conseil.*

**2018-06-116 REMPLACEMENT DU COMPTEUR D'EAU**

ATTENDU que le compteur d'eau de l'aqueduc est brisé depuis longtemps;

ATTENDU que le compteur d'eau est indispensable pour le fonctionnement de l'adoucisseur d'eau;

ATTENDU que la compagnie NORDMEC nous a présenté un estimé de 5 789,38\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

QUE La municipalité accepte la soumission de 5 789,38\$ avant taxes de la compagnie NORMEC

**2018-06-117 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN GARAGE**

ATTENDU que la propriété est située au 3114 chemin du Quatuor (Rang 10 est, Lot 44) et que le propriétaire est Monsieur Laurent Labrie;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une demande de dérogation pour la construction du garage qui ne respecte pas le règlement de zonage (art. 4.3.4) dont la marge latérale est de 2,0m de la ligne de propriété;

ATTENDU que le garage a obtenu un permis en toute conformité;

ATTENDU que suite à un nouveau certificat de localisation fait par Nadeau, Fournier, arpenteur-géomètre le 18 avril 2018, minute 22656 démontre que le garage est à 1.90m de la ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la demande de dérogation mineure soit:  
Acceptée ( X )



Rejetée ( )

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**2017-06-118 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Routhier  
ET RÉSOLU unanimement

Que l'assemblée est et soit close 19 h 56

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussignée, René Tousignant, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par .....  
René Tousignant, secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par .....  
Denis Légaré, Maire